

ligieuses, même au nombre de plus de vingt personnes, sans l'autorisation du gouvernement. Ces associations devront se renfermer rigoureusement dans l'objet même pour lequel elles auront été constituées, à peine de dissolution légalement prononcée contre l'association et de perte de la qualité de Français pour chacun de ses membres.

“ Art. 10.—Les syndicats religieux seront régis par les dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.”

C'est la confiscation pure et simple ! dit la *Semaine religieuse* de Paris. Et l'on a osé inscrire en tête d'un tel projet, ces mots : *La république respecte tous les cultes.*

Non seulement on prétend enlever à l'Eglise le budget insuffisant qu'on lui attribue, les édifices qui lui ont été rendus à l'époque du Concordat, ceux que les divers gouvernements ont pu élever depuis lors, mais tous les meubles et immeubles sans distinction, tout ce qu'elle a reçu en don des fidèles, pour soutenir les œuvres diverses !

Nous ne pouvons croire que la haine des sectes qui conduisent depuis douze ans la lutte religieuse, ose encore aller jusque-là. Si endormie que paraisse la conscience publique, à l'heure présente, un tel acte la réveillerait.

Haïti. *La religion catholique à Haïti.* — Mgr Kérusan, évêque du Cap-Haïtien, est maintenant en France pour recruter des missionnaires qui évangéliseront la grande île appelée jadis la France-Noire. Voici en quels termes Mgr Kérusan, dans une lettre qu'il adresse au Supérieur du Séminaire de Vesoul, peint la situation de ces belles contrées :

“ Haïti, où je suis évêque, est un pays catholique, si l'on peut appeler ainsi des baptisés qui n'ont aucune connaissance de la religion ni aucune pratique chrétienne. La population, toute noire, parle français. Elle est instinctivement très religieuse, amie du prêtre. Convertis, nos Haïtiens font d'excellents chrétiens, persévèrent généralement bien et deviennent parfois très pieux. Il n'est pas rare qu'ils pratiquent comme très naturellement des vertus héroïques. Ainsi, je connais telle paroisse où des hommes, avec toute leur famille, font tous les dimanches douze lieues pour aller à la messe. Ils voyagent toute la nuit du samedi et rentrent chez eux le dimanche soir. Bien des personnes, surtout dans certaines villes, mènent la vie parfaite au milieu de familles corrompues : elles suivent un règlement particulier, se lèvent à heure fixe, font l'oraison, assistent chaque jour à la sainte messe, communient plusieurs fois la semaine, récitent le petit office de la sainte Vierge et le chapelet, sinon le Rosaire, font la retraite mensuelle et la retraite annuelle avec une édification propre à confondre même leur directeur. — Il y a dans le pays plusieurs associations d'hommes, qui font la communion ensemble